

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: 85401256.4

⑤① Int. Cl.⁴: **A 41 B 3/02**

⑳ Date de dépôt: 24.06.85

③① Priorité: 26.06.84 FR 8410196

④③ Date de publication de la demande:
29.01.86 Bulletin 86/5

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: Borg, Antoine
23, rue de Sèvres
F-54180 Heillecourt(FR)

⑦② Inventeur: Borg, Antoine
23, rue de Sèvres
F-54180 Heillecourt(FR)

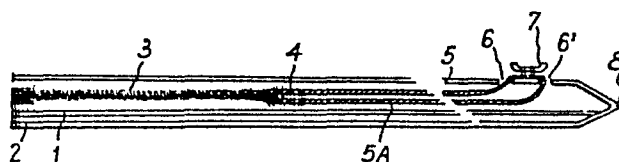
⑦④ Mandataire: Chevallier, Robert Marie Georges et al,
Cabinet BOETTCHER 23, rue La Boétie
F-75008 Paris(FR)

⑤④ Col de chemise à encolure de longueur réglable.

⑤⑦ Dans l'épaisseur de l'encolure est fixée par une extrémité une bande élastique (3) prolongée par une bande non élastique (5) qui sort par un premier oeillet (6) et entre par un second oeillet (6') en portant un bouton (7) pour revenir

jusqu'à la bande élastique (3), de sorte que, quand le col est ouvert, le bouton (7) est correctement tenu à sa place entre les oeillets (6, 6') qu'il dissimule en grande partie.

Fig. 2



Col de chemise à encolure de longueur réglable

L'invention a pour objet un col de chemise à encolures réglable qui est capable de s'adapter de lui-même à des grosseurs différentes des cous des utilisateurs.

On connaît par le document US-A-2 893 012 un col de chemise dit extensible dans lequel il existe d'un côté une boutonnière à position fixe et de l'autre côté un bouton à position mobile. Pour pouvoir être déplaçable, ce bouton est fixé à une extrémité d'une bande non élastique, qui pénètre ensuite par un oeillet à l'intérieur du col où cette bande non élastique est prolongée par une bande élastique dont l'extrémité est fixée au col. Cette bande élastique autorise par son extension une sortie plus ou moins prononcée de la bande non élastique en dehors de l'oeillet et, par conséquent, le déplacement du bouton. Cette disposition fait que, dès la plus légère détente de la bande élastique, le bouton semble pendre et ne reste pas convenablement à sa place.

Le but principal de l'invention est de perfectionner les cols de chemise rendue réglables de la façon indiquée ci-dessus afin d'en améliorer considérablement la présentation, principalement quand le col n'est pas boutonné.

Sur un col ayant d'un côté une boutonnière à position fixe, de l'autre côté un bouton à position mobile au moyen d'une bande élastique placée dans l'épaisseur du col, fixée au col à une extrémité et prolongée à son autre extrémité par une bande non élastique portant le bouton, avec un oeillet prévu pour permettre la sortie à l'extérieur de l'encolure de la partie portant le bouton de la bande non élastique, selon l'invention un moyen de maintien est prévu sur le col pour tenir ladite bande non élastique à une position correspondante à une position convenable du bouton quand le col est ouvert sans gêner le déplacement de ce bouton dans le sens d'un changement d'encolure.

Selon un mode de réalisation de l'invention, le moyen de maintien est constitué par la combinaison d'un deuxième oeillet prévu parallèlement à l'oeillet existant à une distance de celui-ci au plus égale à la largeur du bouton, et

d'un prolongement de la bande non élastique suffisant pour que, à partir de la bande élastique, cette bande non élastique s'étende jusqu'au premier oeillet, sorte du col par ce premier oeillet, porte le bouton et entre dans le col par le second oeillet, puis revienne vers la bande élastique pour être fixé par son extrémité libre soit à la bande non élastique, soit de préférence à la bande élastique.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de maintien est constitué par un prolongement de la bande non élastique, s'étendant extérieurement après l'oeillet jusqu'au bord extrême libre du col auquel ce prolongement est cousu par son extrémité libre.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de maintien est constitué par la combinaison d'un élargissement donné à la bande non élastique sensiblement jusqu'à égaler la hauteur de l'encolure et d'une découpe du bord extrême de l'encolure laissant sortir la partie extrême portant le bouton de cette bande élastique. Avantageusement, la découpe du bord de l'encolure est faite le long d'une ligne à profil creux ou concave vers le bord opposé du col quand celui-ci est fermé mais non boutonné. De préférence, un ruban limiteur d'extension est placé à l'intérieur de l'encolure et fixé d'une part à celle-ci, d'autre part à la bande non extensible.

On donnera maintenant, sans intention limitative, une description de trois exemples de réalisation de l'invention. On se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation de la partie d'un col où se trouve un bouton avec des moyens de maintien selon un premier mode de réalisation de l'invention,

- la figure 2 est une vue en coupe selon II-II de la figure 1,

- la figure 3 est une vue analogue à la figure 1 montrant un deuxième exemple de réalisation de l'invention,

- la figure 4 est une vue analogue à la figure 1

montrant un troisième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 5 est une vue de côté selon F de la figure 4 avec une exagération des jeux entre les étoffes pour une plus grande clarté du dessin.

5 La partie du col ou encolure où se trouvent habituellement une boutonnière et un bouton est réalisée classiquement par la couture de plusieurs épaisseurs, au moins deux épaisseurs, d'étoffe. Entre ces deux étoffes, il est fréquemment prévu un élément de tenue 1 qui donne plus de raideur et
10 de résistance à l'encolure et au col. Sur la figure 2, l'étoffe située vers l'intérieur de l'encolure est désignée par la référence 2. Une bande élastique 3 est disposée dans l'épaisseur de l'encolure entre les étoffes; elle est cousue à une extrémité intérieure avec l'élément de tenue 1 et de préférence
15 avec l'étoffe intérieure 2. A son extrémité opposée, cette bande élastique 3 est réunie par une couture 4 (ou en variante par un moyen d'accrochage) à une bande non élastique 5. Deux oeilletons 6, 6' parallèles et espacés d'une distance au plus égale à la largeur d'un bouton 7 sont prévus à une faible distance
20 du bord extrême 8 de l'encolure. A partir de la couture 4, la bande non élastique 5 s'étend à l'intérieur de l'encolure, sort par l'oeillet 6 le plus éloigné du bord 8, présente un tronçon visible auquel est fixé le bouton 7 puis entre dans l'encolure par le second oeillet 6' par un prolongement 5A
25 pour revenir à l'intérieur du col jusqu'à la couture 4.

La figure 1 montre bien que le tronçon qui porte le bouton 7 de la bande non élastique 5 est bien maintenu en place entre les deux oeilletons 6, 6' par ces derniers mêmes. Plus les deux oeilletons 6, 6' sont rapprochés, plus ils sont
30 dissimulés par le bouton 7 et mieux le tronçon de la bande non élastique 5 ainsi que le bouton 7 sont maintenus correctement à leur place. Cet effet de maintien a lieu même quand la bande élastique 3 a perdu de son élasticité.

Quand on tire sur le bouton 7, la bande non élastique 5 sort simultanément par les deux oeilletons 6, 6'. Il
35

n'est pas nécessaire qu'après le second oeillet 6' le prolongement 5A de la bande non élastique soit étendu jusqu'à la couture 4. Il suffit que ce prolongement permette la sortie de cette bande 5 par les oeillets 6,6' sur la longueur désirée de déplacement du bouton 7 vers sa boutonnière. Le prolongement de la bande non élastique 5 pourrait donc être cousu à la première partie de cette bande entre la couture 4 et le premier oeillet 6.

Dans l'exemple de la figure 3, il existe la même bande élastique 3 prolongée par la bande non élastique 5 mais il n'est prévu qu'un seul oeillet 6 par lequel sort cette bande non élastique 5. Après cet oeillet 6, la bande 5 a un prolongement 5A à l'extérieur de l'encolure jusqu'au bord extrême 8 auquel elle est réunie à son extrémité par une couture. De cette façon le bouton 7 est maintenu correctement à sa place par la bande non élastique 5. Celle-ci s'étend de façon continue à partir de sa couture 4 avec la bande élastique 3 jusqu'à sa couture avec le bord extrême 8 en sortant par l'oeillet 6. Le prolongement 5A qui est toujours visible entre l'oeillet 6 et le bord 8 peut avoir une largeur plus réduite comme on l'a indiqué en trait mixte. Ce prolongement peut être stylisé, par exemple à l'aide de fines piqûres, ce qui donne un cachet supplémentaire à la chemise quand elle est portée sans cravate.

Dans l'exemple illustré par les figures 4 et 5, on retrouve la bande élastique 3 prolongée à partir de la couture 4 par la bande non élastique 5, mais celle-ci a une hauteur ou largeur plus importante que dans les exemples précédents. L'élargissement donné à cette bande 5 est tel que celle-ci égale sensiblement la hauteur de l'encolure. En outre, le bord extrême 8 n'est pas cousu mais il est découpé et laissé ouvert de sorte que l'encolure se comporte comme un fourreau 9 (figure 5) dont la partie extrême 5B de la bande non élastique 5 peut sortir. Une découpe 10 est pratiquée dans l'étoffe extérieure de l'encolure le long d'une ligne de coupe à profil

creux ou concave, par exemple en faisant apparaître un angle comme le montre la figure 4, la région de ce profil creux qui est la plus éloignée du bord opposé quand le col est fermé et non boutonné, se trouve à l'emplacement du bouton 7 quand le
5 col est ouvert et sert de butée d'arrêt de ce bouton. Ainsi celui-ci est maintenu correctement à sa place ; l'élargissement de la bande non élastique 5 fait qu'elle coulisse dans le fourreau 9 en étant bien guidée, ce qui contribue encore au maintien correct recherché. Un ruban intérieur 11 non extensible
10 cousu d'une part à l'encolure, d'autre part à la bande non élastique 5 est prévu avec une longueur qui limite à la valeur maximale souhaitée la sortie de cette bande 5 par l'ouverture du bord 8.

L'invention donne au col de la chemise de l'aisance
15 et du confort, pendant les mouvements du cou et aussi au cours de la journée pendant laquelle une majorité d'individus sont sujets à plusieurs moments à des variations du tour de cou, après les repas, pendant un effort, etc... L'invention procure ce résultat en conservant au col une apparence nette et
20 élégante.

REVENDICATIONS

1. Col à encolure réglable ayant d'un côté une boutonnière à position fixe, de l'autre côté un bouton (7) à position mobile au moyen d'une bande élastique (3) placée dans l'épaisseur de l'encolure, fixée à une extrémité, prolongée à son autre extrémité par une bande non élastique (5) avec un oeillet (6) ménagé pour permettre la sortie à l'extérieur de l'encolure d'une partie de la bande non élastique (5) portant le bouton (7), caractérisé en ce qu'un moyen de maintien (6' ; 5A ; 5B, 10) est prévu pour tenir ladite bande non élastique (5) à sa position correspondante à la position convenable du bouton (7) quand le col est ouvert sans gêner le déplacement de ce bouton dans le sens d'un changement d'encolure.
2. Col selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moyen de maintien est constitué par la combinaison d'un deuxième oeillet (6') parallèle audit oeillet (6) à une distance au plus égale à la largeur du bouton (7) et d'un prolongement (5A) de la bande non élastique (5) suffisant pour que, après sa sortie par ledit oeillet (6), cette bande non élastique (5) entre dans l'encolure par le second oeillet (6') et se prolonge pour être fixée par son extrémité libre soit à elle-même, soit à la bande élastique (3), le bouton (7) étant fixé à la partie de la bande non élastique (5) qui passe entre les deux oeillets (6,6'), quand le col est ouvert.
3. Col selon la revendication 1 se terminant du côté du bouton (7) par un bord (8), caractérisé en ce que le moyen de maintien est constitué par un prolongement (5A) de la bande non élastique (5) s'étendant extérieurement après l'oeillet (6) jusqu'au bord (8) auquel il est cousu par son extrémité libre.
4. Col selon la revendication 3 caractérisé en ce que le prolongement (5A) a une largeur réduite en comparaison de la largeur de la bande non élastique (5).
5. Col selon la revendication 1, se terminant du

côté du bouton (7) par un bord (8), caractérisé en ce que le moyen de maintien est constitué par la combinaison d'un élargissement donné à la bande non élastique (5) sensiblement jusqu'à égaler la hauteur de l'encolure et d'une découpe du
5 bord (8) le laissant ouvert et permettant la sortie de la bande non élastique (5) hors de l'encolure qui joue le rôle d'un fourreau (9).

6. Col selon la revendication 5 caractérisé en ce que la découpe du bord (8) est faite le long d'une ligne à
10 profil creux ou concave vers le bord opposé du col quand celui-ci est fermé et non boutonné, la région de ce profil creux qui est la plus éloignée du bord opposé étant située à l'emplacement du bouton (7) quand le col est ouvert, cette région servant de butée d'arrêt du bouton.

15 7. Col selon la revendication 5 caractérisé en ce qu'un ruban intérieur (11) non extensible est fixé d'une part à l'encolure, d'autre part à la bande non élastique (5), ce ruban ayant une longueur qui limite à la valeur maximale
20 souhaitée la sortie de la bande non élastique (5) par l'ouverture du bord (8).

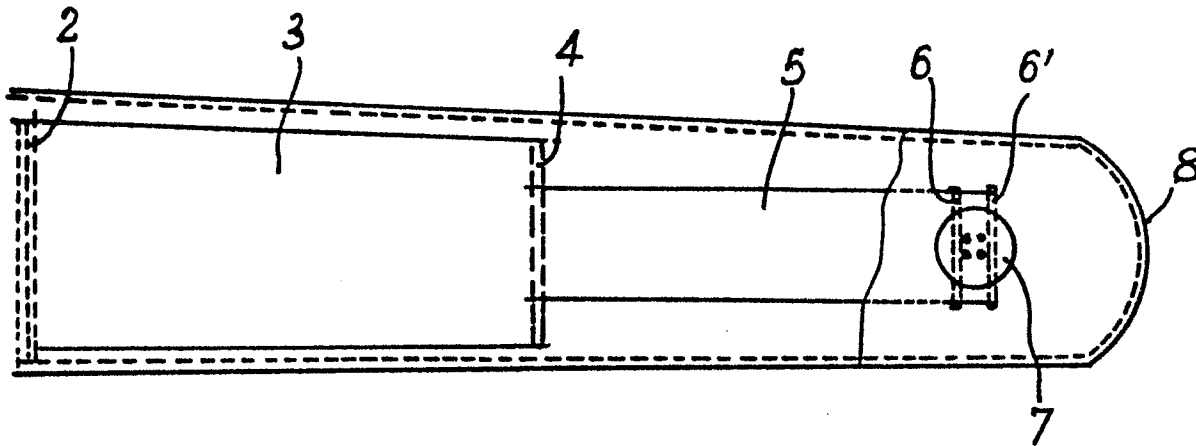
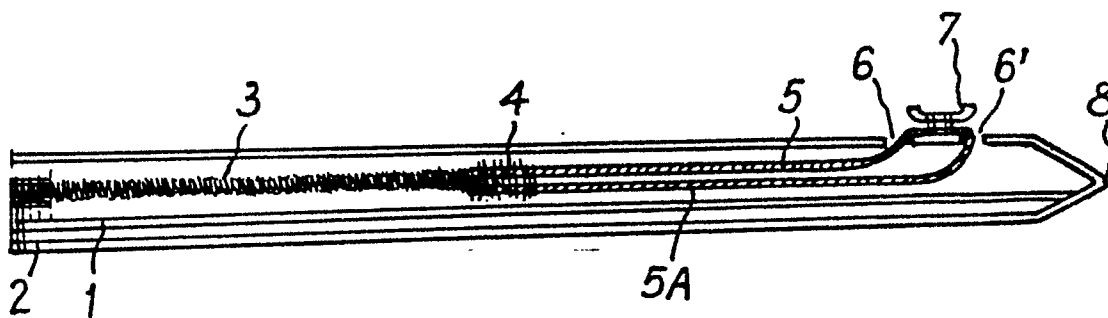
Fig: 1*Fig: 2*

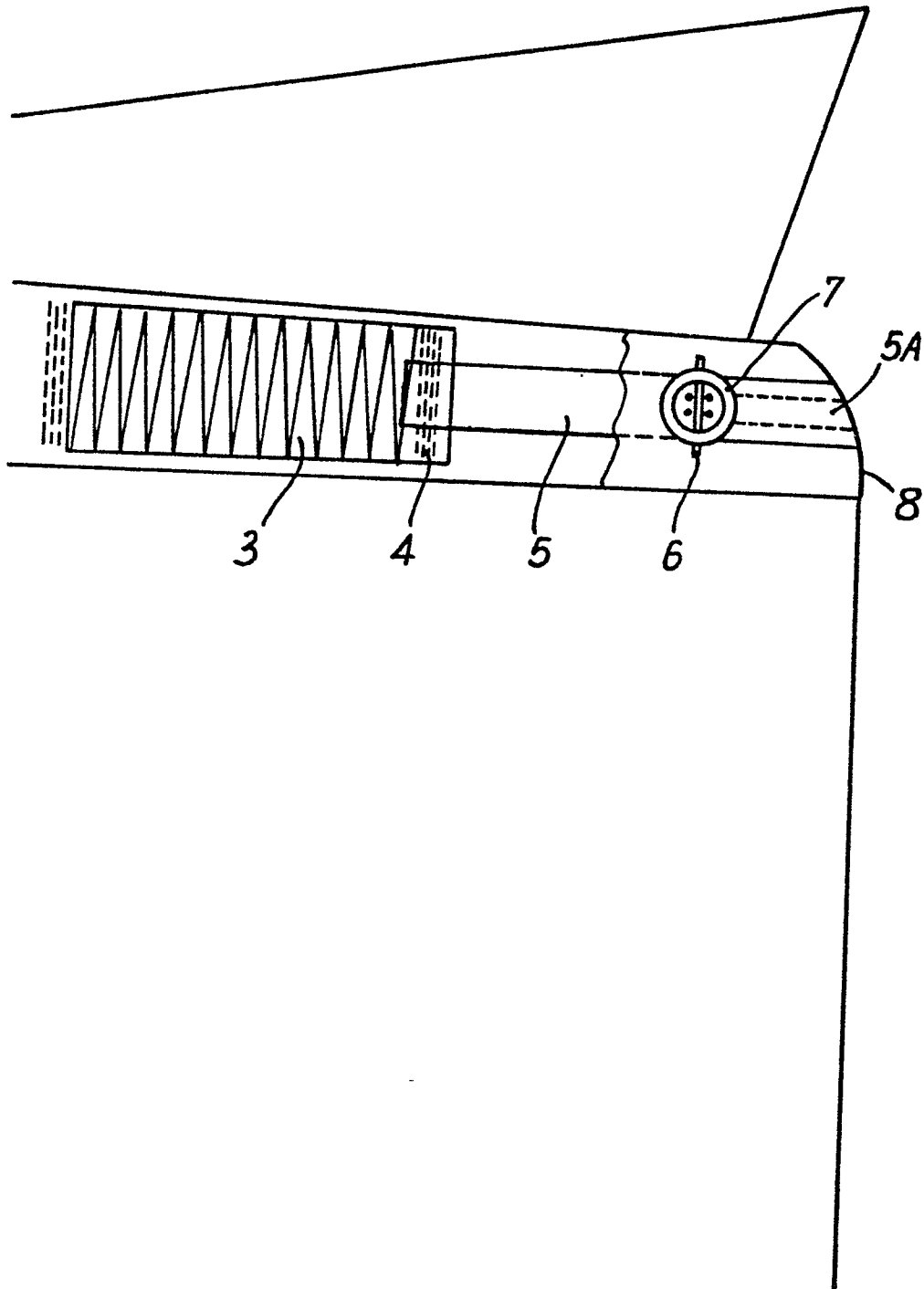
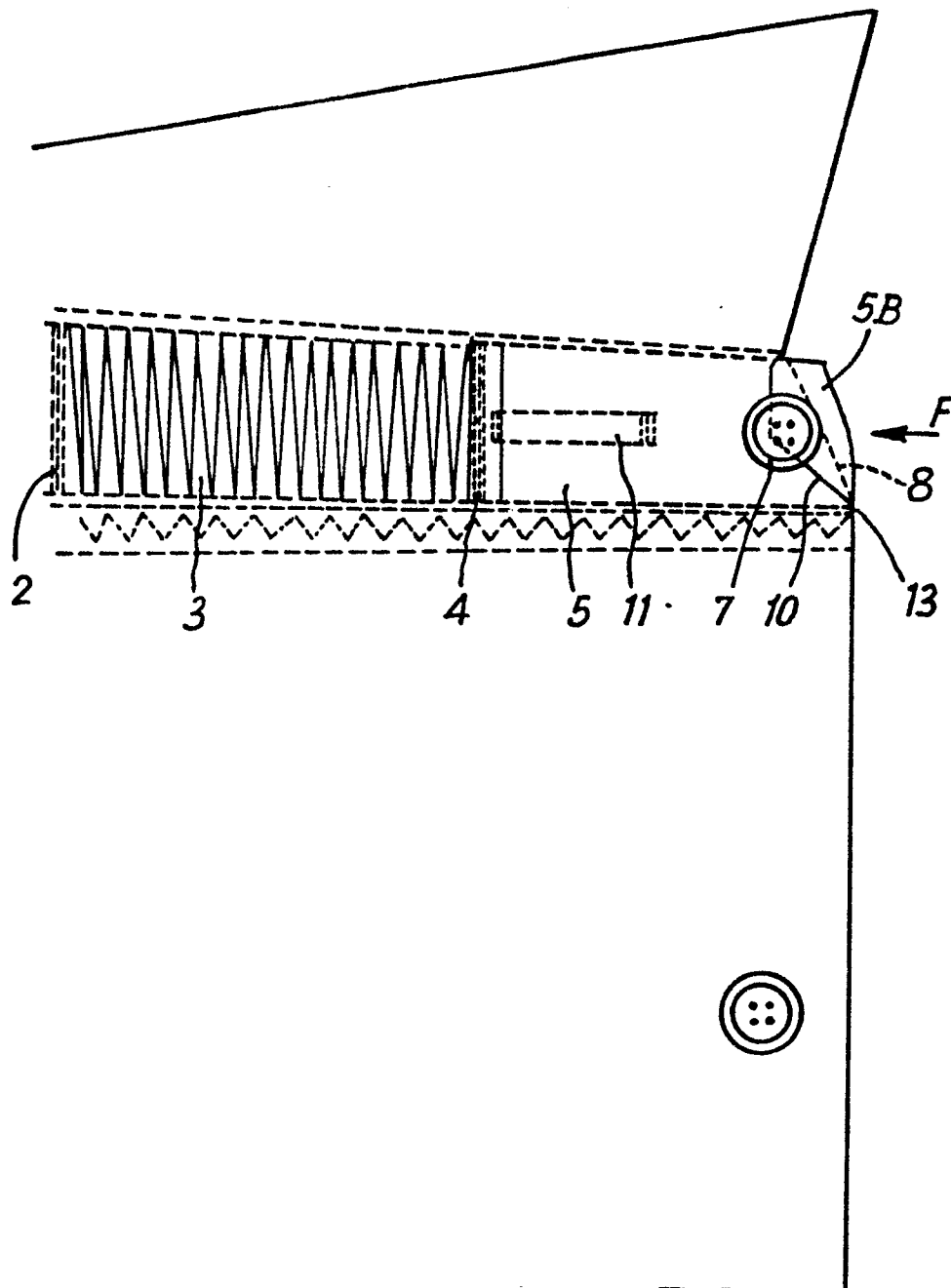
Fig. 3

Fig. 4*Fig. 5*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0169761

Numero de la demande

EP 85 40 1256

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A, D	US-A-2 893 012 (THE KAYNEE CO.) * Colonne 1, lignes 61-72; colonne 2, lignes 1,2,56-72; colonne 3 et colonne 4 en entier; colonne 5, alinéas 1,2; figures *	1	A 41 B 3/02
A	--- GB-A- 730 731 (L. BRIGHT AND CO., LTD.) * En entier *	1,3	
A	--- US-A-1 963 004 (THE COMMERCIAL SHIRT CORP.) * Page 2, lignes 3-13; figure 5 *	1,3	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 41 B A 44 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-10-1985	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	